



Mayant Faty, ménages et remue-ménage d'une femme de chambre

DANS **TRAVAIL, GENRE ET SOCIÉTÉS** 2005/1 N° 13 , PAGES 5 À 25
ÉDITIONS **LA DÉCOUVERTE**

ISSN 1294-6303

ISBN 9782200920821

DOI 10.3917/tgs.013.0005

Date de mise en ligne : 01/12/2008

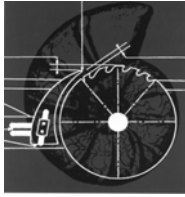
Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2005-1-page-5?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.





PARCOURS

MAYANT FATY, MÉNAGES ET REMUE-MÉNAGE D'UNE FEMME DE CHAMBRE

ENTRETIEN
AVEC ISABELLE PUECH

¹ Le nom des entreprises a été modifié afin de respecter leur anonymat. *Clean* est une société de sous-traitance spécialisée dans les activités de nettoyage et de gardiennage. C'est le premier fournisseur du groupe *Sourire*, numéro un de l'hôtellerie en France (Isabelle Puech, 2004, "Le temps du remue-ménage. Conditions d'emploi et de travail de femmes de chambre", *Sociologie du travail*, vol. 46, n° 2, pp. 150-167).

Mayant Faty, 44 ans est sénégalaise. Elle a été femme de chambre pour une société de sous-traitance pendant près de 15 ans. C'est son premier emploi salarié. *Cadences infernales, temps de travail à rallonge, droits élémentaires bafoués : tel est le quotidien des femmes de chambre de Clean¹ – toutes Africaines, sans diplôme ni qualification, souvent illettrées, donc particulièrement "malléables" pour leur employeur. Ces conditions de travail peu reluisantes ont poussé Mayant Faty à se syndiquer à la fin des années 1990 et à déclencher le 7 mars 2002, avec une vingtaine de ses collègues, une grève qui durera une année et dont elle sera la chef de file. Mais l'engagement syndical et l'activité de nettoyage ne font pas toujours bon ménage et un an après la fin du conflit, Mayant Faty a été licenciée par Clean.*

Isabelle Puech

Des champs de maïs à l'école coranique

Isabelle Puech : *Vous êtes née au Sénégal ?*

Mayant Faty : Oui, j'ai grandi là-bas, en Casamance, dans une ville qui se trouve entre la Gambie et Guinée-Bissau. Je suis Mandingue, mais dans la ville où j'ai grandi, il y a des groupes très différents : des Wolofs, des Peuls, des Diolas... On ne parle pas la même langue, mais nous sommes tous des Africains. Seule la langue fait la différence. Mais sinon, nous sommes tous des Sénégalais. On s'entend bien.

IP : *Dans la vie quotidienne, le rôle et la place des femmes sont-ils différents selon les ethnies ?*

MF : Non, c'est à peu près la même chose : la femme s'occupe de toutes les tâches ménagères à la maison. Si elle a une fille, la fille l'aide. Si le mari a un frère qui a lui-même une femme, toutes les femmes de la maison s'associent. C'est pas comme en France : là-bas, c'est tous dans la même maison, tous les membres de la famille ensemble.

IP : *Justement, pouvez-vous parler du milieu familial dans lequel vous avez grandi ?*

MF : J'ai été élevée par mes parents. Je vivais avec mes frères et sœurs. Mon père avait deux femmes et ma mère était la deuxième épouse. Nous vivions tous dans la même maison, pas le même appartement, mais la même maison. La première épouse était dans une partie avec ses enfants. Moi, j'étais avec ma mère, mon frère aîné et mes autres frères et sœurs plus jeunes que moi. Au total, ma mère a 4 garçons et 4 filles. Je suis la plus âgée des filles. La plus jeune a 22 ans.

IP : *Votre père travaillait ?*

MF : Oui, il cultivait le maïs, les cacahuètes... Mon père et ma mère travaillaient ensemble, toute la famille travaillait ensemble dans les champs. On cultivait le maïs, les cacahuètes, beaucoup de fruits, tout ce que l'on peut cultiver sur les terres. On cultivait et on ramassait. Mon père a de nombreux champs. S'il y a vraiment trop de travail et que la famille ne peut pas le faire seule, mon père va chercher des personnes, quitte à les payer. Et pour la vente, c'est lui qui s'occupe de son magasin. Il a un commerce où il vend le riz, le pagnon... Si un jour il ne peut pas être au magasin, il prend quelqu'un, quelqu'un de sûr, c'est-à-dire quelqu'un qui ne va pas gas-

Parcours

pillier l'argent. Il faut que la personne sache que le travail qu'on fait, c'est pour faire quelque chose plus tard, c'est pas pour aller faire du gaspillage avec. Donc il choisit une personne et lui dit "je suis occupé aujourd'hui, tu m'attends ici". Il faut une personne qui va bien surveiller, bien vendre, sans voler quoi que ce soit. S'il voit que la personne n'est pas honnête, la prochaine fois, il ne la laissera pas dans le magasin.

IP : *Les femmes sont au champ et ce sont aussi elles qui s'occupent des tâches ménagères ?*

MF : Oui, au fur et à mesure que nous, les enfants, on grandit, on partage les tâches ménagères à la place de la maman et du papa.

IP : *Et dans la maison, les hommes participent ?*

MF : Non, quand le repas est prêt, on les appelle, on leur donne le repas et on mange. Les garçons, quand ils sont petits, ils apprennent à ramasser le bois et à le couper pour faire la cuisine. Ça, c'est la part des hommes : ramasser le bois, le couper pour que les femmes fassent la cuisine.

IP : *Vous avez été à l'école ?*

MF : Non, au Sénégal non. Parmi les filles que mon père avait, non. On allait à l'école arabe mais pas à l'école française.

IP : *Êtes-vous musulmane ?*

MF : Oui. À l'école arabe, on lit le *Coran*. C'est à l'école française qu'on est pas allés. Je suis allée à l'école arabe jusqu'à 14 ans. Mais mes frères, eux, sont aussi allés à l'école française. Du coup, tous mes frères n'étaient pas aux champs avec nous. Ils y étaient pendant les 3 mois de vacances, de juillet à octobre, et le reste de l'année, ils ne faisaient qu'une partie du travail avec nous. Les frères ont fait les deux écoles en même temps. Mais les filles, ils ne veulent pas qu'elles aillent à l'école française parce qu'ils disent que ça sert à rien, que la fille va se marier, qu'après elle va s'occuper de son mari. Mais maintenant, ce n'est pas comme ça, ça a changé, je vous parle d'il y a 20 ans de ça... C'est différent aujourd'hui, maintenant les filles vont à l'école. Aujourd'hui, j'ai un frère qui est au pays et qui est professeur d'école et un autre qui est éducateur. Mes autres frères n'ont

pas encore fini leurs études. Sinon, j'ai juste une sœur qui a fait des études, celle qui a 22 ans, mais elle a laissé tomber.

IP : Au Sénégal, est-ce que les femmes travaillent en règle générale ?

MF : Travaillent comment ? C'est-à-dire ?

IP : Ont-elles une activité professionnelle ?

MF : Oui.

IP : Avec un salaire ?

MF : Ah, non ! Il y en a, mais pas beaucoup. Le salaire, c'est pour les personnes qui travaillent dans les hôpitaux, à la poste ou à la mairie, mais pour occuper ces postes-là, il faut déjà savoir lire et écrire. Donc si tu ne sais pas, tu ne peux pas faire ça. Par contre, chaque femme se débrouille – même s'il n'y a pas de salaire – à faire du petit commerce, à s'occuper de la famille à la maison. Le commerce, c'est contre de l'argent, mais ce n'est pas un salaire. Celles qui ont un salaire, c'est celles qui travaillent dans les hôpitaux, à la poste, dans les mairies...

IP : Vous êtes mariée. Dans quelles circonstances avez-vous rencontré votre mari ?

MF : Nous sommes de la même famille. C'est mon cousin. Son papa est décédé tôt, je ne l'ai pas connu. C'est le cousin de son papa qui l'a élevé et qui est venu voir mes parents pour leur demander s'ils étaient d'accord que je me marie avec lui. Ce n'est pas comme ici où les garçons et les filles se rencontrent et se mettent d'accord. Mais à l'époque, en mon temps, je m'en rappelle bien on me l'a demandé, si je voulais ou pas. On en a discuté et j'ai dit : "oui, je suis d'accord". Après, ils ont fait le nécessaire. Les parents ont discuté et ont donné leurs conditions en disant : "nous, pour qu'on donne notre fille, il doit payer tant, il doit faire ceci et cela". Par exemple, les parents du garçon vont donner 10 francs français (1 000 francs CFA) pour acheter du cola et le partager avec la famille. Ils vont acheter trois ou quatre ensembles pour la fille, des chaussures, des sacs... Après, on partage le cola : le mari dit aux parents : "je veux ta fille", puis les parents prennent le cola, le partagent et le donnent à toute la famille et aux amis pour les informer que je suis d'accord et pour leur dire : "ma fille est d'accord, je vais la donner à telle

Parcours

personne". Après, on fait le mariage, la fille et le garçon se marient. J'avais à peu près 16 ans quand on a parlé de ça. Je me suis mariée deux ans plus tard, à 18 ans. Je ne me souviens plus quel âge avait mon mari, il a dix ans de plus que moi.

IP : *Comment vous êtes-vous mariés, en monogamie ou en polygamie ?*

MF : En monogamie. À l'époque, mon mari faisait des études à l'école arabe. Il parle et écrit très bien l'arabe. Comme il faisait des études quand on s'est mariés, il est resté là-bas, à l'école, et moi je suis restée chez mes parents. De temps en temps, il venait dans notre ville. Quand il a quitté l'école, il est venu en France, lui d'abord, et deux ans après il m'a demandé de préparer mes papiers et puis il m'a envoyé les billets pour venir. Il est arrivé en France en 1979 et moi en 1981. Au Sénégal, il n'y a pas beaucoup de travail. Ou alors, il faut aller aux champs. Il a vu ses copains venir en France et ils lui ont dit qu'ici au moins, on pouvait trouver du travail. Donc il est venu. Moi, quand je suis arrivée, je ne connaissais personne sauf mon mari et quelques personnes. Je n'avais pas envie de rester. Mais finalement, je suis restée. J'avais 21 ans. Mon mari louait un appartement, un studio avec une cuisine. Les toilettes étaient dans le couloir. Un an après être arrivée, j'ai eu ma première fille. Elle a 22 ans aujourd'hui. En tout, j'ai 4 filles de 22, 21, 14 et 11 ans.

IP : *Votre mari a-t-il réussi à trouver du travail ?*

MF : Oui, il travaille à la SNCF, au nettoyage. Mais il a mis du temps à trouver... Quand il est arrivé, comme il sait lire le *Coran*, il a essayé de trouver quelque chose à ce niveau-là, mais il n'a pas trouvé. Là, il est agent de graffitis à la SNCF, c'est son premier travail.

IP : *Avant d'en venir à votre travail, en quoi votre vie en France est différente de celle que vous aviez au Sénégal ?*

MF : Pour moi, ce qui est très différent c'est que quand j'étais au Sénégal, j'étais dans la maison de mon père et on ne travaillait pas pour quelqu'un. On travaillait pour soi-même. Alors qu'en France, je travaille pour un patron. Un patron qui me paye comme il veut... C'est lui qui choisit, il fait comme il veut.

IP : *Quand et pourquoi avez-vous commencé à travailler en France ?*

MF : J'ai commencé en 1989 parce que, quand on a commencé à chercher un logement plus grand, on nous demandait la fiche de paye des deux époux. À l'époque, je ne travaillais pas donc notre demande ne pouvait pas avancer tant qu'on n'avait pas deux fiches de paye. Ils nous disaient que ce qu'on gagnait, c'était pas assez. Donc on s'est dit : "il faut qu'on trouve quelque chose". Et j'ai dit à mon mari : "je vais travailler". Pour avoir un logement plus grand.

IP : *Est-ce que c'était aussi pour aider financièrement votre famille au Sénégal ?*

MF : Non, actuellement, mes parents vivent mieux que nous ! Ils gagnent mieux que nous. Parce que eux, ils travaillent pour eux-mêmes. Malheureusement, tout le monde n'a pas cette chance, il faut avoir des terres pour travailler. Nous, notre famille a les moyens, mais d'autres ne les ont pas. Donc on n'aide pas financièrement notre famille au Sénégal, mais quand on aura assez d'argent, on construira notre propre maison comme l'ont fait mes parents au Sénégal. On essayera de construire en France et au Sénégal parce que nous, on est sénégalais, mais les enfants sont nés ici, ils ont grandi ici, donc même s'ils vont au Sénégal, ils disent qu'ils vont voir leurs grands-parents. Mais ils sont d'ici. Comme ils sont là, il faudra continuer à payer le loyer, loyer, loyer... Donc si on a l'argent pour construire ici, pourquoi pas ? C'est cher ici, mais il faut assumer. J'ai mon grand frère qui est ici avec sa femme, ils l'ont fait, ils ont pris un pavillon qu'ils payent petit à petit. J'ai deux frères qui habitent en France, ils travaillent dans un restaurant, mon grand frère est cuisinier et l'autre fait la cuisine et le service.

Le nettoyage faute de mieux

IP : *Votre premier emploi, c'est femme de chambre pour la société de sous-traitance Clean. Pourquoi vous êtes-vous orientée vers ce métier et qu'en attendiez-vous ?*

MF : Je cherchais du travail. Quand on n'a pas été à l'école, on peut trouver que dans le nettoyage. Il n'y avait pas d'autre choix que le nettoyage. Ça aurait pu être les bureaux, mais je suis tombée sur femme de chambre. Depuis que je suis là-dedans c'est un métier que j'aime bien mais des fois

Parcours

c'est fatigant. Parce que si c'est des chambres simples, il faut faire une vingtaine de lits par jour, mais si c'est des chambres doubles, il faut en faire une quarantaine par jour. Donc c'est encore plus fatigant... Dans les hôtels, on peut avoir un contrat de 6 heures par jour, sans coupure dans la journée. Alors que dans les bureaux, il y en a qui travaillent à 6 heures du matin, ils se lèvent à 5 heures du matin pour aller faire 3 heures de ménage et le soir, ils y retournent encore pour faire 3 heures de travail. Donc moi, je préfère y aller une fois, plutôt que d'y retourner deux fois et faire deux fois le trajet...

IP : *Comment avez-vous trouvé cet emploi chez Clean ?*

MF : Le bouche à oreille. Je connaissais une cousine qui habitait dans un endroit où vivent beaucoup de nationalités mélangées. Je lui ai dit que je cherchais du travail et elle m'a dit qu'elle connaissait quelqu'un qui aide les dames à trouver du travail. Donc elle a donné mon numéro à cette personne et un jour elle m'a appelée en me disant : "il faut te présenter à tel endroit avec tes papiers d'identité". Je suis partie là-bas mais, à l'époque, je ne connaissais même pas les transports. Donc c'est mon petit frère qui m'a accompagnée. Arrivés là-bas, on m'a donné un papier en me disant de le remplir avec nom, prénom, adresse, etc. Je l'ai pris et j'ai dit à mon frère de me le remplir, alors la dame m'a dit : "tu ne sais pas lire ni écrire ?" J'ai dit non. Alors elle m'a dit : "c'est moi qui vais le remplir". Elle m'a pris ma carte de séjour et elle a rempli le papier. Après elle m'a dit : "tu vas rester, tu vas commencer aujourd'hui". Et j'ai commencé le jour même. Elle m'a mis avec quelqu'un qui m'a montré le travail et elle a dit à mon frère qu'il pouvait rentrer. Et quand on a eu fini, je suis rentrée en métro avec les autres dames et le lendemain j'ai dit à mon frère : "je vais essayer toute seule". Voilà comment j'ai commencé.

IP : *Vous avez signé un contrat de travail le jour même ?*

MF : Non, pas le jour même. Le premier jour, la gouvernante m'a demandé de remplir un papier qu'elle a rempli elle-même et un autre jour, elle m'a donné un papier en me disant : "celui-là, c'est le contrat de travail qui dit ça, ça et ça". Elle m'a dit : "ça, c'est ce qu'on appelle le contrat de travail". Au début, c'était 4 heures par jour. Je gagnais 1 800 francs (275 euros) à peu près.

IP : *Ça vous satisfaisait ?*

MF : Au début oui, parce qu'on avait besoin d'argent. Mais après, on se rend compte que ce qui est prévu dans le contrat et le travail que l'on fait, ça n'a rien à voir ! Même moi, plus tard, j'ai amené des gens travailler dans les hôtels. Ils ont travaillé un mois et ils ont abandonné. Ils m'ont dit : "non, moi je peux pas travailler ici. C'est trop dur et on n'est pas bien payés".

IP : *Comment a réagi votre famille lorsque vous leur avez dit que vous travailliez en tant que femme de chambre dans les hôtels ?*

MF : Au Sénégal, ils ne savent pas ce que c'est. J'ai expliqué à ma mère que je travaillais dans les hôtels, mais elle n'a pas compris parce que ma mère, elle ne voyage pas beaucoup. Je lui ai dit : "nous, on travaille dans un endroit, c'est un grand hôtel, c'est un bâtiment qui est très grand, avec 10 étages". Elle a été à La Mecque, elle sait ce que sont les étages ! Je lui ai dit qu'il y a des chambres et des touristes qui viennent dedans. Il y a des femmes de chambre au Sénégal, à Dakar, mais c'est pas pareil qu'ici. C'est pas la même paye ! Ici, on est mieux payés que là-bas mais la façon de vivre est pas la même non plus. Là-bas, les prix des loyers, la nourriture, l'électricité n'ont rien à voir avec ici, c'est ça le problème. Là-bas, ils payent moins les femmes de chambre mais on arrive à vivre. Là-bas, tu peux trouver un 2 pièces à Dakar à 250 francs (40 euros). Donc ça n'a rien à voir avec le loyer que je paye ici à 500 euros. Voilà la différence : le salaire est faible par rapport aux dépenses qu'on a.

IP : *Et votre mari, comment a-t-il réagi quand vous avez commencé à travailler ?*

MF : Mon mari, il a rien dit. C'est moi qui ai dit que je voulais travailler parce qu'avec lui tout seul, je pensais qu'on allait jamais y arriver. Il faut s'occuper des enfants, il faut les habiller, ou quand ils sont malades, les frais de l'école et tout ça...

Travailleuses précaires à durée indéterminée

IP : *Les femmes de chambre de Clean sont embauchées à durée indéterminée, à temps complet ou à temps partiel ?*

MF : Les femmes de chambre de *Clean*, elles sont toutes à temps partiel, toutes. Sauf les chefs d'équipe, c'est-à-dire les

Parcours

gouvernantes. Sinon, les femmes de chambre ont des contrats de 6 heures par jour en principe, mais même pour 6 heures, il faut se battre ! Même pour 5 heures par jour d'ailleurs... Il y en a qui ont des contrats de 4 heures et qui se battent pour avoir des contrats plus longs.

IP : *Vous, vous avez été embauchée par Clean à temps partiel et au bout de dix ans vous êtes passée à temps complet. Est-ce que c'était une demande de votre part ou bien une proposition de votre employeur ?*

MF : C'était une proposition de mon employeur. Ça s'est passé quand je suis devenue déléguée syndicale. Il m'a dit qu'il allait faire passer mon contrat à 7 heures par jour, en gardant le même nombre de chambres qu'avant... mais à condition que je ne l'embête pas ! Moi je lui ai dit : "non, moi si je suis déléguée, c'est pour défendre les salariés, c'est pas pour me défendre juste moi". Après, la personne qui s'occupait de ça – on parle la même langue la personne et moi – elle m'a dit : "tu laisses le patron te passer à temps complet sous ses conditions et après tu pourras faire ce que tu veux". La personne a dit au patron que j'étais d'accord, que je n'allais plus défendre les salariés, que j'allais faire attention, et il m'a passée à temps complet. Et moi j'ai continué à faire ce que je voulais, je n'ai pas respecté ce qui avait été demandé... Mais sinon dans mon équipe, à part moi, il y en a deux autres femmes de chambre qui sont à temps complet parce qu'il paraît que quand tu fais beaucoup d'heures supplémentaires, au bout de je sais pas combien de temps, automatiquement, tu passes à 7 heures par jour. Dans l'hôtel où je travaille il y a deux cas comme ça, et moi. Il n'y a que nous trois comme femmes de chambre à temps complet, trois personnes sur vingt-quatre. Mais pour les anciennes qui sont là depuis je sais pas combien d'années, ils n'ont jamais voulu les passer à temps complet.

Le labeur des femmes de chambre

IP : *Pouvez-vous me raconter en quoi consiste votre travail ?*

MF : On arrive le matin, on prend nos blouses. Le chef d'équipe partage le travail et donne son étage à chacune d'entre nous. Donc la personne prend son seau, monte, prend son rapport et prépare son chariot, c'est-à-dire qu'elle prend les draps, les taies, les draps de bain, etc. Après, elle sort dans le couloir avec son passe pour travailler. Elle re-

garde quels sont les départs, c'est-à-dire les clients qui partent le jour même, et les retours, c'est-à-dire les clients qui restent pour encore une nuit. La personne commence par les départs. Elle retire les draps, elle fait les lits, elle fait la salle de bain, la poussière, l'aspirateur. Elle enlève le sale pour pouvoir mettre le propre. Dans la chambre, tout ce qui est sale, tu le jettes. Après tu le remplaces par le propre. Le linge, c'est pareil. Tu retires les draps sur les lits, tu les remets, tu mets les couvertures, les couettes, les taies propres... Et la salle de bain, c'est pareil : tu enlèves les draps de bain, tu les remplaces par des propres, le savon, le gel douche... C'est difficile, à force de tirer les lits, tu as des douleurs : par exemple aux poignets, ça te prend du poignet jusqu'au cou. À un moment, je me suis dit qu'il faudrait que j'aie voir le médecin, j'avais du mal à tourner la tête. J'ai une douleur qui tape de mon poignet jusqu'à mon cou.

IP : *Combien de temps avez-vous pour faire une chambre ?*

MF : Avant la grève, ils nous donnaient 15 minutes pour faire une chambre. Depuis, c'est soi-disant 20 minutes. Mais en dehors de ce travail dans la chambre, ils te demandent de laver les offices. Normalement, nous sommes femmes de chambre, on devrait faire tout ce qui concerne la chambre, alors pourquoi nous donner des choses qui sont en dehors de la chambre ? La préparation des produits par exemple, c'est pas nous qui la faisons mais le soir quand on part il faut remplir toutes les bouteilles de produit pour le lendemain. Déjà que juste avec le nettoyage des chambres, t'avais pas assez d'heures pour tenir la cadence... On est obligés de subir tout ce système-là parce que sinon, qui va le faire à ta place ? Personne ! Donc fallait faire tout ce travail, et les vitres aussi. Maintenant, ils font venir une personne tous les mois pour nettoyer les vitres. Mais avant la grève, s'il pleuvait, le lendemain quand il y avait un peu de soleil, la gouvernante te disait : "il faut nettoyer les fenêtres". Le lendemain, s'il pleuvait à nouveau, tu nettoyaient, et si le lendemain il pleuvait encore, pareil, fallait nettoyer. C'était pas une fois par mois, c'était tout le temps. Donc ça aussi, ça nous a mis les boules... C'était avant la grève, maintenant ils font venir quelqu'un pour nettoyer ça. Une fois, la gouvernante m'a dit de nettoyer le bord des fenêtres. Je lui ai dit que je le faisais, que je passais le chiffon mais elle m'a dit que non, elle a ouvert la fenêtre et m'a demandé de nettoyer le côté extérieur et je lui ai répondu : "désolée Madame, nous, on est femmes de chambre, on nettoie tout ce qui est dans la chambre, on ne cherche pas à ouvrir la fenêtre et à nettoyer de-

Parcours

hors". Je l'ai dit à tout le monde : "maintenant, plus personne ne le fait ! Celles qui le font, c'est pas la peine qu'elles se plaignent...".

IP : *Vous avez suffisamment de temps pour faire ça en un quart d'heure ?*

MF : Quand on a beaucoup de retours, on n'a pas beaucoup de draps à changer et on a le temps de faire le travail. Mais si on a beaucoup de départs, on n'a pas assez de temps et les personnes dépassent les heures. Et ces heures, elles sont pas comptées malheureusement, elles sont pas payées. Ils payent seulement 6 heures.

IP : *Les cadences des femmes de chambre varient selon le standing de l'hôtel et elles sont inscrites dans chaque contrat de travail ?*

MF : Oui. Avant la grève, les cadences n'étaient pas respectées. Selon l'occupation de l'hôtel, parfois ils donnent le nombre juste écrit dans ton contrat, mais parfois c'est plus, parfois c'est moins. Avant la grève, quand les hôtels n'étaient pas assez occupés, ils baissaient les salaires en mettant les chambres pas faites en heures d'absence. Par exemple, si la personne devait nettoyer vingt chambres et qu'il n'y en avait pas assez ce jour-là, c'était pas la société qui payait la conséquence, c'était la femme. Même s'il n'y avait pas assez de chambres, on travaillait, on faisait les travaux complémentaires : nettoyer les couloirs, aspirer, nettoyer les portes, laver les offices... Tu faisais les couloirs, tu faisais les grandes portes, tu nettoyait les offices, et tout ça c'était compris dans la cadence fixée juste pour nettoyer les chambres ! Mais à la fin du mois, si on n'avait pas fait le *quota* de chambres parce que l'hôtel n'était pas assez plein, même si on avait quand même travaillé, c'était décompté en heures d'absence sur notre fiche de paye. Le salaire n'était pas fixe... Aujourd'hui, là où je travaille, si l'hôtel n'est pas occupé, les personnes n'ont pas à atteindre leur *quota*. On cumule le nombre de chambres par jour à la fin du mois et la société est obligée de payer les salariées. Par contre, dans les autres hôtels où travaillent des femmes de *Clean*, c'est pas la même chose. Nous, les déléguées, on a dit non à ça, mais on peut pas aller sur tous les sites...

À travail égal, statut inégal

IP : *Vous faites le même travail que d'autres femmes avec lesquelles vous travaillez mais qui ont été embauchées par le groupe Sourire ?*

MF : Oui et nous, les femmes de *Clean*, on est suivis comme des chiens. C'est nous qui tous les jours avons le contrôleur, la gouvernante, derrière nous alors qu'on travaille pour *Clean* depuis quinze ans – certaines depuis bientôt vingt ans. C'est derrière nous que les gouvernantes sont, elles passent derrière, et disent : "t'as pas fait ceci, t'as pas fait cela". La gouvernante de *Clean* nous contrôle dans toutes les chambres et la gouvernante de *Sourire* passe aussi pour contrôler, soit après la gouvernante de *Clean*, soit avec elle. À l'époque, les femmes de *Sourire* – ce que j'ai vu tous les jours quand elles travaillaient avec moi parce qu'aujourd'hui dans mon hôtel il n'en reste qu'une – n'avaient pas de contrôle derrière elles, il n'y a que du contrôle derrière les femmes de *Clean*. Et puis les femmes de *Sourire*, elles sont à plein-temps, elles font 7-8 heures de travail par jour, 169 heures par mois. Et elles ont des cadences fixes et moins élevées que les nôtres. Comme différence entre elles et nous, il y a aussi le salaire et la prime de fin d'année : elles sont mieux payées. Il y a aussi une différence de qualification : nous, on travaille à l'hôtel, nous sommes femmes de chambre. Sur tout notre matériel de travail, il est écrit "femme de chambre", mais au niveau de la paye, on est "agent de service" ("agent de propreté" avant, aujourd'hui "agent de service"). Donc finalement, dans les hôtels on est un peu perdus. On comprend pas. En fait, elles sont mieux payées chez *Sourire* parce que c'est pas la même convention collective, elles dépendent de l'hôtellerie et nous de la convention de la propreté. Mais on voudrait être classées comme elles. Nous, nous sommes des femmes de chambre mais c'est marqué "agent de service" sur nos fiches de paye et agents de service chez nous, c'est toujours le premier échelon, le plus bas, ça n'évolue jamais. Que tu aies commencé aujourd'hui chez *Clean*, donc à l'échelon 1, où il y a dix ans, t'es toujours à 1.

IP : *Malgré la difficulté des conditions de travail, vous travaillez dans cette société depuis quinze ans, et même pour vos collègues, l'ancienneté dans l'entreprise est forte. Comment l'expliquez-vous ?*

MF : On a des raisons. On a à assurer les familles. Le salaire du mari ne suffit pas, donc la femme est obligée d'assurer

Parcours

quelque chose. Donc même si c'est aussi difficile – parce que c'est vraiment un travail physique – on assume quand même.

IP : *N'avez-vous pas envisagé de changer d'emploi ?*

MF : Non, on peut pas changer parce que dans tous les métiers, par exemple garde d'enfants, ils vont te demander une qualification. Moi, j'ai déjà demandé et c'était comme ça, c'était compliqué.

Travail et famille : l'impossible concordance des temps

IP : *Comment gérez-vous votre vie familiale avec vos horaires décalés, le travail du week-end et pendant les vacances scolaires qui correspondent à des périodes de forte activité hôtelière ?*

MF : C'est très très difficile. C'est très très difficile étant donné que nous, on ne prend les vacances qu'une fois par an. Pendant les vacances scolaires, c'est en fait la plus grande qui s'occupe des plus petites. Ma dernière fille est un peu malade, donc elle va dans une école spécialisée. Le matin, mon mari et moi, on part ensemble au travail à 7h00 et mes autres filles commencent l'école à 8h30 donc elles ne peuvent pas amener celle qui est malade. C'est celle qui a 14 ans qui la dépose. Elle dépose aussi celle qui a 12 ans. Pour le soir, il faut que je trouve quelqu'un qui aille récupérer celle qui est malade à 16h30. Moi je travaille, et mes autres enfants travaillent à l'école. Si un jour la personne qui doit récupérer ma fille à l'école ne peut pas y aller, je suis obligée après le travail d'aller jusqu'à l'école pour chercher l'enfant et ensuite, je retourne à la maison et là je peux commencer à travailler.

Ou alors, j'appelle mon mari pour lui dire d'aller chercher l'enfant et moi je rentre à la maison pour aller préparer à manger. Mais sinon, comme je finis à 16 heures, on est obligés de trouver quelqu'un, parce que moi, j'ai une heure et demie de trajet de l'hôtel à chez moi. Donc, je peux pas être à la maison à 16h30 et je peux pas non plus aller chercher l'enfant. Des fois, j'ai quelqu'un qui peut y aller, des fois non. Ça, ça embrouille ma tête au point de me dire parfois : "est-ce que je vais abandonner le travail à l'hôtel et m'occuper de l'enfant ?". Une fois, j'étais très en colère et je me suis dit que j'allais le faire. Mais avec toutes les charges qu'on a, on peut pas arrêter de travailler du jour au lendemain. Le soir, mon mari arrive à 17h45 et moi à peu près

pareil. C'est difficile. Je finis à 16 heures mais j'ai 1h30 de trajet. Le matin, je prends le bus jusqu'à la gare de Champigny, après je prends le RER jusqu'à Châtelet, je change pour prendre un autre RER, après je descends à la gare et je prends encore un bus. J'ai deux fois le bus et deux fois le RER. Donc, s'il y a un problème de transport, c'est une difficulté en plus. Une fois, il y avait un problème de RER, tous les RER A étaient arrêtés. Ce jour-là, je suis arrivée à la maison à 22h30... Et puis être maman, le travail de maman, c'est très très difficile... Il y a d'autres personnes qui sont dans mon cas. Je vois des femmes qui arrivent tous les matins en retard. Au lieu de commencer à 9h, elles arrivent à 9h30 parce qu'elles ont personne le matin pour déposer les enfants à l'école. Il faut qu'elles les déposent à 8h15 et après, pour aller au travail le trajet est long, elles n'arrivent pas avant 9h30. Dans mon hôtel, certaines femmes vont être licenciées : il y en a trois qui arrivent tous les jours en retard. À l'époque, j'avais demandé qu'on commence à 9h30 ou qu'on fasse commencer à travailler ces personnes à 10h. Mais ça s'est pas fait et ces femmes, elles arrivent en retard.

L'engagement syndical

IP : *À quel moment et de quelle façon en êtes-vous venue à vous syndiquer ?*

MF : Un jour, un délégué est passé sur notre chantier. Il s'est présenté en tant que délégué de l'entreprise dans laquelle on travaillait. Il nous a dit que si on avait des problèmes au niveau du travail ou au niveau de la fiche de paye, il intervenait à ce niveau-là. Donc, on lui a dit qu'on avait des problèmes, qu'on travaillait bien, qu'on travaillait beaucoup, mais que le travail qu'on faisait, ça correspondait pas à notre paye, donc qu'on faisait tout le temps des réclamations, mais que parfois, on en avait marre et on laissait tomber. Donc c'est à ce moment-là qu'on s'est syndiqués avec cette personne, à l'époque c'était la CFDT. C'était en 1998. Mais quelque temps après, le délégué lui-même s'est fait licencier, son organisation syndicale ne l'a même pas défendu. Du coup, le délégué nous a dit qu'on allait changer de syndicat, qu'on allait aller voir un autre syndicat, qu'il fallait pas se décourager. C'était toujours à la CFDT mais le délégué avait été licencié quand il était à la CFDT-Nettoyage. Donc, en 1999, on a été à la CFDT-Cheminots. On y est resté pendant quelque temps et après on est venu à SUD en 2001. Moi personnellement, c'était en février 2001. C'est un collègue qui m'en a

parlé, Mohammed. Je le connaissais depuis 1998. Il m'appela de temps en temps pour me donner des informations sur la société. Puis, il m'a dit : "on a un bon syndicat, on va essayer de travailler, c'est bientôt les élections, si tu veux, tu peux travailler sur ça avec moi".

IP : *Pour quelles raisons vous êtes-vous syndiquée ?*

MF : Parce que j'ai vu que seule, j'arrivais à me défendre, mais c'était un peu risqué. Moi, je revendique, je dis : "il manque ça, il manque ça"... et ils me payent. Mais il y a les autres femmes qui n'osent pas faire ça, qui m'en parlent et moi ça me met les boules de les laisser comme ça. Moi, je gueule, on me paye, alors pourquoi ne pas payer les autres ? Tout ça parce que la personne est moins forte que moi, parce qu'elle a moins de gueule que moi ? Donc moi, j'ai décidé de prendre leur défense. Une fois, en 1999, j'ai été sanctionnée pour les avoir influencées, mais c'était pas écrit comme ça, c'est pas ce que la société a dit. À l'époque, même quand t'avais fait tes heures, si le travail n'était pas fini, tu devais continuer, finir le travail sans être payée pour ces heures en plus. Moi, j'ai refusé de faire ça et les autres collègues m'ont suivie. Alors la société s'est dit qu'il fallait trouver une solution pour me virer vite, mais ça ne s'est pas passé comme ça. Par contre ma collègue a été licenciée, ils sont arrivés à la licenciée, mais moi non. Ils ont dit qu'elle, elle n'arrivait pas à finir le travail parce qu'elle n'était pas rapide, patati patata, ils lui ont cherché des pépins... Et moi, ils disaient que je prenais mon repos quand je voulais, que je ne respectais pas les gouvernantes. Je leur ai dit : "c'est faux, amenez-moi le pointage, je ne parlerai pas tant que je n'aurai pas vu le pointage, j'ai mon cahier sur lequel tout mon travail est noté, je veux le comparer à votre pointage". Parfois, je les arrangeais, je travaillais sept jours ou huit jours d'affilée, puis je prenais deux jours de repos et je reprenais le travail. Et eux, pour ne pas me payer, ils calculaient cinq jours de travail puis deux jours de repos et ainsi de suite. Du coup, à la fin du mois, il me manquait des heures ! Je leur ai dit : "ça ne marche pas, moi j'ai mon cahier", j'ai dit au monsieur que depuis mon retour de congé parental (j'ai repris le 5 octobre 1996) tous mes cahiers étaient à jour, je lui ai montré mon passe. Finalement, la gouvernante a voulu que je continue à travailler : soi-disant que finalement je travaillais bien... Donc elle m'a dit de reprendre le travail mais que ça voulait pas dire pour autant qu'il fallait monter sur la tête des chefs. Il faut respecter les chefs... Je lui ai dit : "je les respecte, mais il faut qu'on me respecte aussi, en tant que travailleuse".

IP : *Qu'est-ce que votre mari a pensé de votre engagement syndical ?*

MF : Il est syndiqué aussi, à SUD-Rail. Il trouve que c'est bien parce qu'à chaque fois que je lui parle de ce qu'il se passe dans la société *Clean*, il dit que vraiment dans sa boîte c'est pas comme ça ! Dans les entreprises de nettoyage, il y a toujours des petits problèmes c'est vrai, mais la façon dont nous traite *Clean*... il m'a dit qu'il avait jamais vu ça ! Lui, il travaille à la SNCF pour une autre société de nettoyage, il nettoie les graffitis. Dans sa société, les droits des salariés sont respectés par rapport à la convention collective. Mais chez nous, ils sont pas respectés puisque la personne qui doit faire cinq heures de travail par jour, la société la fait travailler jusqu'à 122 heures de travail par mois, des fois même plus... Donc dans ce cas, en principe la personne a le droit d'avoir un contrat de six heures par jour, mais il faut chaque fois qu'on se batte pour ça. Et quand la personne passe à six heures, la société la pousse encore à travailler plus, mais elle ne la paye pas... C'est pas logique. Il y a d'autres droits qui sont pas respectés : par exemple les jours de repos. La société fait travailler les personnes faibles six ou sept jours d'affilée. Quand la personne me dit qu'elle a travaillé sept jours d'affilée, moi je vérifie. Parce que quand on est délégué, on est intelligent pour vérifier les choses... Les jours de repos ne sont pas respectés pour tout le monde. Tout le monde n'est pas égal. Ça, c'est un problème... Il y a des inégalités parce qu'ils voient les personnes timides, celles qui ne parlent pas beaucoup, donc ils les mettent présents sur le planning et elles sont obligées de venir travailler. Une personne me disait l'autre jour que s'ils la mettent présente pendant son jour de repos, elle s'en fout, c'est son jour de repos, elle prend son repos. Le lendemain, la gouvernante attend, elle ne la voit pas donc elle l'appelle et dit : "tu devrais travailler aujourd'hui...". Elle lui répond : "ah bon ? Je travaille aujourd'hui ? Depuis quand ? D'habitude c'est mon repos". "Oui, mais on manquait de personnes donc on t'a mis présente. Tu n'as pas regardé le planning ?" "Non, moi j'ai pas regardé. Pour moi, tel jour, c'est mon jour de repos, donc si vous voulez que je travaille, il fallait me le dire, moi je ne regarde pas le planning puisque je sais que je travaille de tel jour à tel jour". En fait, la femme de chambre le savait, elle l'a bien vu mais elle n'a rien dit, elle l'a fait exprès, parce qu'en tant que travailleur, on n'a pas à nous faire faire n'importe quoi : on doit informer la personne. On doit pas nous pousser à faire n'importe quoi. Moi, je prends toujours

Parcours

les mêmes jours de repos. Si je veux changer, je lui demande : "je vais prendre tel jour, mais je te rembourse tel autre jour". Elle me dit d'accord et elle le note. Je pense que ça devrait marcher dans les deux sens et pour tout le monde. Si elle a besoin de plus de personnes, elle ne doit pas me respecter uniquement moi, elle doit respecter tout le monde, tout le monde est pareil, nous sommes tous des salariés.

IP : Dans votre entreprise, vous êtes déléguée du personnel et représentante au CE depuis 2001. Qu'est-ce que ça a changé dans votre travail ?

MF : Quand tu es déléguée, les chefs se méfient de toi ! Du coup, tout ce qu'ils font, c'est en cachette... Dès que je m'absente, ils sont contents. Et depuis 2001, je suis passée à temps complet parce qu'ils ont peur de moi. Ils se sont dits : celle-là, elle travaille à l'hôtel, elle connaît toutes les mougouilles qu'on fait dans les hôtels, on n'est pas arrivé à se débarrasser d'elle et maintenant en plus elle est passée déléguée, donc il faut trouver une solution... Ils ont contesté ma nomination à SUD, alors on est allé en justice et la justice a dit que c'est le syndicat qui a le mandat et il peut le donner à la personne qu'il veut.

IP : Est-ce que vous vous étiez déjà engagée avant le syndicat dans la défense d'une "cause", en France ou au Sénégal ?

MF : Au Sénégal non, mais en France oui, dans le droit au logement : dans le comité de soutien des Maliens de Vincennes. C'était en 1992. Ça a duré longtemps. En mars 1992, des personnes mal logées, qui habitaient comme moi dans 20 mètres carrés avec quatre enfants, se sont rassemblées et sont parties camper à côté du château de Vincennes. Nous, on attendait un appartement plus grand depuis que ma fille est née en 1982, mais on a jamais eu de proposition. Donc en mars 1992, on est parti à Vincennes. On s'est inscrit sur la liste là-bas pour qu'ils nous entendent. En octobre 1992, ils ont évacué le camp, ils ont viré tout le monde, avec une centaine de CRS. Ils ont dispersé tout le monde, ils ont séparé les femmes et les enfants des maris. Au lieu de nous donner des logements, ils nous ont "pipotés". Les femmes et les enfants ont été envoyés dans des foyers et les maris ailleurs, dans des centres d'hébergement, des hôtels. C'est les CRS qui ont fait ça, c'était mal organisé, au lieu de laisser les couples ensemble... Ça a fait des dégâts. Ils ont amené mon mari dans un centre et, les enfants et moi, ils nous ont emmenés dans un foyer, il y avait un petit lit comme ça... J'étais en-

ceinte. J'ai accouché au mois de juillet de jumelles mais 2 mois après, l'une des deux est décédée. Il m'en reste une, celle qui est malade. Le préfet ne voulait pas qu'on change d'endroit, même si ça nous convenait pas, on était obligé d'y rester. Mais les familles ont commencé à se regrouper. Et c'est en 1993 qu'on nous a proposé l'appartement qu'on a aujourd'hui, mais il n'a été libre qu'à partir de mars 1994.

Un conflit d'un nouveau genre

IP : *Le 7 mai 2001, vous vous êtes mise en grève après plus de dix ans de travail chez Clean. Pour quelles raisons ?*

MF : Il a fallu d'abord s'engager dans la lutte syndicale. Il a fallu trouver des personnes qui veulent se syndiquer et ça n'a pas été facile, il a fallu les convaincre... Tu as beau leur dire : "il faut qu'on aille au syndicat, il nous défend, etc.", le patron pousse la chef à dire que les syndicats c'est pas bien, que tu peux te faire virer à cause de ça. Toutes les grévistes étaient syndiquées au même syndicat que moi mais on était dispersé sur plusieurs sites. On s'est mobilisé pour les conditions de travail parce que les personnes qui travaillent 7 heures ou 8 heures par jour, sont payées que 6, 5, ou 4 heures. On trouvait que c'était pas normal. On a essayé de changer ça au niveau des réunions des délégués de personnel, mais ça n'est jamais passé donc on a décidé de déclencher la grève. C'était ma première grève... Enfin, un an avant, on avait défendu une personne qui s'était disputée avec le chef d'équipe et qui avait été mise à pied puis licenciée au bout de trois semaines. Et il y en avait une autre qui revendiquait beaucoup et qui refusait de nettoyer les vitres et soi-disant les autres femmes de chambre la suivaient. Ils avaient demandé la mutation de cette personne dans un site que *Clean* allait perdre d'ici à quelque temps. La personne nous avait alors informés et on s'était mis en grève une journée, pour que les deux problèmes soient réglés. Quand j'ai fait ça à l'époque, je n'étais pas déléguée. On était tous mobilisés. Soi-disant qu'on avait pas le droit parce qu'on avait pas déposé de préavis de grève mais moi je leur disais : "s'ils veulent un préavis de grève, il faut qu'ils commencent par nous respecter. Nous aussi, on fait ce qu'on veut".

IP : *Y a-t-il eu un élément précis qui a déclenché la longue grève de 2002 ?*

MF : On peut pas faire la grève à deux personnes. On a pu faire la grève quand on a eu une majorité de grévistes sur les

Parcours

trois sites où on a déclenché la grève. On demandait surtout la baisse de la cadence et l'augmentation des contrats de travail. Avec le syndicat SUD et le comité de soutien, on a fait toutes les actions possibles ! On allait dans les hôtels pour distribuer des tracts et informer les salariés. On s'est organisés et on faisait ça deux fois par semaine : le lundi soir et le vendredi matin. Le comité de soutien avait fait un tract en plusieurs langues pour informer les clients. Et puis, on faisait des manifestations.

IP : *Financièrement, comment cela s'est passé dans votre famille avec votre salaire en moins ?*

MF : Certaines personnes de mon entourage n'ont pas compris. Elles me disaient qu'on faisait pas grève parce qu'en principe la grève ça ne dure qu'une semaine ou deux, mais là, une année, c'était trop, elles me disaient d'arrêter. C'est ce que disaient les familles, les amis. Mais mon mari lui, il me disait : "quand tu commences la grève, faut jamais arrêter. Si vous avez le courage, il faut continuer". Et mes enfants, quand ils lisaient les tracts, ils me disaient : "c'est pas normal, c'est vraiment de l'esclavage, faut vraiment le combattre".

IP : *Et sur le plan financier, comment faisiez-vous ?*

MF : Certaines grévistes faisaient des remplacements d'une ou deux semaines. Mais sinon, c'est l'organisation de notre syndicat et les associations de soutien qui nous aidaient.

IP : *Pendant la grève vous êtes intervenue publiquement à plusieurs reprises. Comment en êtes-vous venue à intervenir devant ces personnes et comment cela s'est-il passé ?*

MF : Au début, c'était difficile ! On m'invitait pour que je donne un témoignage. Quand on m'a demandé de parler, je me demandais comment j'allais faire... Mais les problèmes qu'on a à *Clean* sont tellement difficiles, qu'en fait, même si tu sais pas lire ni écrire, même si tu n'es pas capable de préparer un papier avant de parler devant les gens, tout est écrit dans le cœur, ça sort tout seul. Donc il suffit de commencer et ça part tout seul.

IP : *Vous avez repris le travail en mars 2003. Qu'avez-vous obtenu ?*

MF : La première chose, c'est la dignité. Pendant la grève, l'employeur disait aux salariées que les grévistes avaient tou-

tes été licenciées, qu'on reviendrait jamais. Donc certains nous appelaient et on leur disait : "c'est faux, la grève continue, on va revenir". Tout ça était un peu mystérieux, jusqu'au jour où on est retournés travailler. Certaines n'y croyaient plus... Quand on est revenus, ça a été difficile, ils voulaient changer nos jours de repos... On a dit pas question, on garde nos jours ! Et puis, ils ont diminué la cadence et augmenté le temps de travail. La baisse des cadences en principe concerne toutes les femmes de chambre de *Clean* dans tous les hôtels du groupe *Sourire*. Mais bon, on peut pas toujours vérifier. Et puis, c'est toujours pas la même cadence que les femmes de *Sourire*... La cadence est trop élevée, il y a sept chambres de différence avec les femmes de *Sourire*, c'est trop ! Un mois ça va, mais sinon, c'est pas possible, la personne peut pas le faire, elle est épuisée, c'est trop ! C'est pour cela aussi que la société ne veut pas donner de temps complet, c'est parce que la cadence est trop élevée.

Le passage à temps complet a été refusé. Pourquoi ? Parce qu'en passant les salariés à temps complet, le patron va payer plus de charges sociales. Par contre, si la personne reste à temps partiel, il a moins de charges. C'est pour cela que les sociétés de nettoyage refusent de donner le plein-temps aux salariés. Et puis, l'augmentation des temps de travail ne concerne que les femmes de *Clean* qui passent de quatre ou cinq heures à six heures. Mais la société ne le fait pas toujours. Et la prime de fin d'année prévue aussi dans l'accord de fin de grève n'est pas non plus respectée. Mais moi, je suis partie voir l'avocat pour dire que l'employeur n'avait pas payé la prime prévue dans l'accord. Et la procédure est en cours.

IP : *Y a-t-il toujours autant d'heures supplémentaires qu'avant la grève ?*

MF : Non, il n'y a pas autant d'heures supplémentaires cachées. Avant, c'était vraiment énorme mais maintenant c'est moins parce qu'il y a la pression de *Sourire* derrière. *Clean* a perdu beaucoup de sites... Bon, globalement, on est satisfait parce que ça a amélioré quand même quelque chose, il faut le reconnaître, il faut le dire. Et je suis très contente que les femmes soient respectées et que les heures soient respectées.

IP : *Quelle est votre situation actuelle à Clean ?*

MF : Depuis la fin de la grève, je suis menacée de licenciement. *Clean* m'a d'abord demandé de justifier mes heures de délégation. On est partis aux Prud'hommes, on a donné tous

Parcours

les éléments et j'ai gagné le procès. Après, *Clean* m'a convoquée en me disant qu'ils voulaient me licencier parce que j'avais soi-disant utilisé des heures de délégation à une période où mon mandat était périmé. Ils ont dit aussi m'avoir vu sur un site où ne travaillent pas de salariés de *Clean* un 20 février. Mais quand j'ai pris mon calendrier, j'ai vu que le 20 février était un vendredi, c'est-à-dire mon jour de repos. Donc je ne pense pas que le patron puisse se mêler de votre jour de repos, c'est votre vie privée... Là, on attend la réponse.

IP : *Et si vous perdiez votre emploi ?*

MF : Ah mais c'est pas grave, je resterai à la maison pour m'occuper de mes enfants !

IP : *Vous recherchiez un emploi ?*

MF : Je chercherai, mais pas avec une société pourrie comme *Clean*. Peut-être que je chercherai dans la garde d'enfants... Je sais pas si ce serait dans le nettoyage, parce que si on a donné l'activité de nettoyage à des sociétés de sous-traitance privées c'est pour mieux exploiter les êtres humains. Les femmes qui refuseront de faire ce travail resteront au chômage et celles qui auront le courage de le faire, elles feront le travail de deux personnes.

Mayant Faty a été licenciée le 15 mai 2004 pour faute grave. Elle aurait dépassé ses heures de délégation syndicale.